

## MANIFESTE DE GIRONA SUR LES DROITS LINGUISTIQUES

*PEN International rassemble les écrivains du monde. Il y a quinze ans, la Déclaration Universelle des Droits Linguistiques a été rendue publique à Barcelona par le Comité de la Traduction et des Droits Linguistiques du PEN International. Aujourd'hui, ce même Comité, réuni à Girona, approuve un Manifeste affirmant les dix principes fondamentaux de cette Déclaration Universelle.*

1. La diversité linguistique est un héritage universel qui doit être valorisé et protégé.
2. Le respect de toutes les langues et de toutes les cultures est fondamental à la construction et au maintien du dialogue et de la paix dans le monde.
3. Tous les individus apprennent à parler au cœur d'une communauté qui leur donne la vie, la langue, la culture et l'identité.
4. Les différentes langues et les différentes façons de parler ne sont pas seulement des moyens de communication; ce sont aussi le milieu dans lequel les humains grandissent et les cultures sont construites.
5. Chaque communauté linguistique a le droit d'utiliser sa langue comme langue officielle dans son territoire.
6. L'instruction scolaire doit contribuer à améliorer le prestige de la langue parlée par la communauté linguistique du territoire.
7. Il est souhaitable pour les citoyens d'avoir une connaissance générale de langues différentes, parce que cela favorise l'empathie et l'ouverture intellectuelle, tout en contribuant à la connaissance plus profonde de leur propre langue.
8. La traduction de textes, surtout les grandes œuvres des différentes cultures, représente un élément très important dans le processus nécessaire à une meilleure compréhension et un plus grand respect entre les êtres humains.
9. Les médias sont un porte-voix privilégié pour développer et atteindre la diversité linguistique, ainsi que pour augmenter son prestige avec compétence et rigueur.
10. Le droit d'utiliser et de protéger sa propre langue doit être reconnu par les Nations-Unies comme l'un des droits humains fondamentaux.

Girona, 13 mai 2011